

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 août 2026

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVÉ, Mireille BERTHUIN, Frédéric GEROMIN, Thierry RUTGÉ, Anne ANCEY, Bénédicte LE TRON, Stéphane BEC, Rachel PEILLET, Adrien LASSAGNE, Alexandra AUBIN, Antoine CRÉZÉ,

PROCURATIONS : Dominique VERSTRAETE-CAPRON à Coralie BOURDELAIN, Sylvain RITTER à Stéphane BEC, Mathilde HENRY à Anne ANCEY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 20h00.

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

I) Délibérations

Délibération n°2026-67

OBJET : Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent restauration scolaire et extrascolaire, surveillance périscolaire garderie et entretien des locaux

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée :

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h30.

À Revel, le 25 août 2026

Coralie BOURDELAIN

Maire



Patrick HERVÉ

Secrétaire de Séance